

convocation prochain conseil

PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Ven 27/11/2020 15:20

À : sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>; pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>; florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>; alain girard <alain.girard@presnoy.fr>; valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>; delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>; caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>; richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>; claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>; loic redjaldal <loic.redjaldal@siemens.com>; momolmid <momolmid@hotmail.fr>

Bonjour à tous,

Je vous fais parvenir la convocation du prochain conseil qui se tiendra en présentiel à la Mairie. Si vous ne pouvez pas être présent, vous pouvez donner votre pouvoir à un élu présent qui peut avoir jusqu'à 2 pouvoirs.

Je vous joins également le compte rendu du précédent conseil.

Bon week-end

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43



Presnoy, le 27 novembre 2020

Madame, Monsieur

**CONVOCAATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du
Conseil municipal qui aura lieu

Mardi 8 Décembre 2020
à 19 heures 30

à la mairie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Maire

R.SENEGAS

ORDRE DU JOUR

- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021
- Décision modificative n°1
- Situation d'avancement du projet de parc photovoltaïque
- Questions diverses



ordre du jour du conseil municipal

PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Mar 24/08/2021 14:54

À : sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>; pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>; florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>; alain girard <alain.girard@presnoy.fr>; valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>; delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>; caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>; richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>; claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>; loic redjdal <loic.redjdal@siemens.com>; momolmid <momolmid@hotmail.fr>

 2 pièces jointes (802 Ko)

COMPTERENDUCM.doc; Xerox Scan_24082021162124.PDF;

Bonjour à tous,

Je vous fais parvenir l'ordre du jour du prochain conseil ainsi le compte rendu du conseil du 29 juin.
Bonne soirée

Estelle COYAT
Secrétaire de Mairie
MAIRIE DE PRESNOY
Ouverture au public :
le mardi de 9h00 à 12h00
et le vendredi de 15h00 à 18h00
Tél : 02.38.96.30.43



Mairie de Presnoy

10, route de Ladon
45260 Presnoy

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Tél & Fax: 02.38.96.30.43
Messagerie : mairie@presnoy.fr

Presnoy, le 24 août 2021

Madame, Monsieur

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du
Conseil municipal qui aura lieu

Mardi 7 Septembre 2021
à 19 heures 30

à la mairie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le Maire

R. SENEGAS



ORDRE DU JOUR

- Décision modificative
- Validation de la commission travaux pour demande de subvention
- Désignation de l'agent recenseur
- Questions diverses

consultation du projet centrale photovoltaïque de Presnoy

Gaël Mollion <momolmid@hotmail.fr>

Mar 14/09/2021 10:06

À : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Bonjour,

Afin de pouvoir consulter le dossier du projet de centrale photovoltaïque, et, compte tenu du nombre conséquent de pages et donc de temps nécessaire pour une consultation sereine, ainsi que de mes obligations professionnelles, je souhaite que la mairie et/ou la société ABO WIN me transmette l'ensemble des documents **sous forme numérique** ainsi qu'une **copie des échanges de mail** qu'il y a eu sur ce sujet.

Merci.

Gaël MOLLION

TR: consultation du projet centrale photovoltaïque de Presnoy

Gaël Mollion <momolmid@hotmail.fr>

Mar 21/09/2021 08:12

À : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Bonjour,

Est-il possible d'avoir un retour sur ma requête faite la semaine dernière ?
(cf mail ci-dessous)

Merci

Gaël MOLLION

De : Gaël Mollion**Envoyé :** mardi 14 septembre 2021 10:06**À :** PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>**Objet :** consultation du projet centrale photovoltaïque de Presnoy

Bonjour,

Afin de pouvoir consulter le dossier du projet de centrale photovoltaïque, et, compte tenu du nombre conséquent de pages et donc de temps nécessaire pour une consultation sereine, ainsi que de mes obligations professionnelles, je souhaite que la mairie et/ou la société ABO WIN me transmette l'ensemble des documents **sous forme numérique** ainsi qu'une **copie des échanges de mail** qu'il y a eu sur ce sujet.

Merci.

Gaël MOLLION

TR : Modalités consultation demande PC parc agrivoltaïque Presnoy en mairie

PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Mar 21/09/2021 15:27

À : momolmid <momolmid@hotmail.fr>

Bonjour Gaël,

Ci-joint le message envoyé par le service juridique de la société Abo Wind.

Pour ne pas tomber dans une rigidité absolue il est possible de consulter en mairie l'Etude d'Impact sur l'Environnement, mais il faut en faire la demande écrit.

Cordialement

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43

Objet : Modalités consultation demande PC parc agrivoltaïque Presnoy en mairie

Bonjour,

Les documents produits et reçus par l'administration en matière d'autorisations individuelles d'urbanisme, telles que les permis de construire, sont en principe communicables à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Cependant, l'article L.311-2 du même code précise :

« Le droit à communication **ne s'applique qu'à des documents achevés.**

Le droit à communication **ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration.**»

Les dossiers de demande de PC, tant que la décision administrative d'autorisation n'a pas été rendue, sont au nombre des « documents préparatoires ».

Le maire de Presnoy est donc en droit de refuser la communication du dossier de PC peu importe la qualité du demandeur et le format de communication.

Quand la décision de la Préfecture aura été rendue, tout citoyen pourra demander à avoir accès à l'intégralité du dossier à ses frais.

-

Il est à noter que les documents constituant la demande de permis de construire du parc agrivoltaïque de Presnoy seront accessibles au public lors de l'enquête publique qui sera organisée par les services de l'état, instructeurs du dossiers.

-

Toutefois, si la mairie l'accepte, et sur demande de consultation à l'écrit au préalable, les documents papiers peuvent être consultables par le public en mairie.

Toute autre réclamation concernant les modalités de consultation du dossier de demande de PC est à adresser à la CADA.

Cordialement,

Thomas Poitrenaud

Responsable de projet photovoltaïque

ABO Wind sarl

Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay, 6^{ième} étage, 45000 Orléans

Tél. : +33 (0)2.46.85.01.64; Fax : +33(0)2.38.25.92.01

thomas.poitrenaud@abo-wind.fr

www.abo-wind.fr





Ensemble, adoptons des gestes responsables : n'imprimez ce message que si c'est nécessaire.

Les informations contenues dans ce message sont confidentielles ou protégées par la loi.

Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de contacter l'expéditeur et de supprimer ce message.

Toute copie ou distribution non autorisée de l'information contenue est interdite.

Re: TR : Modalités consultation demande PC parc agrivoltaïque Presnoy en mairie

Gaël Mollion <momolmid@hotmail.fr>

Lun 27/09/2021 09:02

À : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Cc : Association Environnement Juste <asso.environnement.juste@gmail.com>

Bonjour M. le Maire, Richard,

Sujet: Projet photovoltaïque - CPENR de PRESNOY/ABO WIND. Demande de communication de documents.

Je réponds au courriel du 21 septembre, envoyé par Estelle COYAT et pour lequel je te remercie, concernant ma demande de communication de documents relatifs à la demande de permis de construire déposée le 18/08/2021 par le CPENR de PRESNOY. Je note que tu as demandé au promoteur, Abo Wind, son avis sur la communicabilité des documents relatifs à son projet.

Leur représentant, M. POITRENAUD Thomas, **est totalement erroné dans son interprétation de la loi**. Il cite l'article L.311-2 du code des relations entre le public et l'administration, qui s'applique aux documents détenus par les autorités publiques **SAUF ceux qui concernent l'environnement** (Leur service juridique devrait être mieux informé.). Tous les documents concernant l'environnement, à quelques exceptions bien précises, sont immédiatement communicables à tout membre du public qui en fait la demande.

Le Circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement NOR : TREK2011472C, le précise abondamment.

J'en joins une copie pour information. Ce document est plein d'informations utiles sur le droit à la communication mais j'attire ton attention tout simplement sur le premier et le deuxième paragraphe de la page 17 qui nous informe :

*"Aucun autre motif ne peut justifier la non-communication d'informations environnementales. **En particulier, le caractère préparatoire d'un document ne figure pas au nombre des motifs pouvant justifier légalement un refus de communiquer les informations relatives à l'environnement qu'il contient.***

*L'article L. 311-2 du CRPA qui fait échec à la communication des documents administratifs préparatoires à une décision administrative, jusqu'au jour où cette décision intervient, n'est pas opposable lorsque l'information demandée est relative à l'environnement 32. **La CADA considère de manière constante que les articles L. 124-1 et suivants du code de l'environnement ne prévoient pas la possibilité de refuser l'accès aux documents préparatoires à l'adoption d'une décision administrative qui n'est pas encore intervenue, dès lors que ces documents sont eux-mêmes achevés**33. Dans ces conditions, les informations relatives à l'environnement qui figurent dans un document préparatoire à une décision administrative sont donc communicables de plein droit à toute personne qui en fait la demande avant l'intervention de cette décision, sous réserve des motifs légaux de refus de*

communication et de l'occultation, conformément à l'article L. 311-7 du CRPA des mentions éventuellement non communicables (voir Fiche n° 4, « Communication partielle »)."

A la lumière de la loi, et par la présente, je te demande formellement de me communiquer copies de tous les documents détenus par la mairie de Presnoy concernant ce projet photovoltaïque, y compris le dossier complet de la demande de permis de construire, toutes les lettres ou courriels entre la mairie et toute partie(s) intéressée(s), y compris Abo Wind et le CPENR de PRESNOY, et tout autre document dont tu as connaissance, comme c'est mon droit en vertu de la loi.

Il serait bien triste qu'un conseiller municipal soit obligé de saisir la CADA pour obtenir la communication de documents concernant l'environnement détenus par sa propre mairie, auxquels tout public en France a le droit d'être communiqué sur simple demande.

Pour être clair, comme tu le verras après lecture du circulaire que j'ai joint, la loi **oblige la communication** de tous les documents concernant l'environnement, sur tout support, sur demande, et pas seulement le droit de consultation.

Je suis extrêmement préoccupé par ce projet et j'attends de recevoir très prochainement tous les documents que j'ai demandés afin de pouvoir mieux informer et conseiller nos administrés s'ils en font la demande.

Merci d'accuser réception de ce courriel, comme il se doit.

Cordialement,

Piece jointe: Le Circulaire du 11 mai 2020 relative à la mise en œuvre des dispositions régissant le droit d'accès à l'information relative à l'environnement NOR : TREK2011472C

Télécharger [Outlook pour Android](#)

De : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi 21 septembre 2021 à 17:27

À : momolmid

Objet : TR : Modalités consultation demande PC parc agrivoltaïque Presnoy en mairie

Bonjour Gaël,

Ci-joint le message envoyé par le service juridique de la société Abo Wind.

Pour ne pas tomber dans une rigidité absolue il est possible de consulter en mairie l'Etude d'Impact sur l'Environnement, mais il faut en faire la demande écrit.

Cordialement

Estelle COYAT
Secrétaire de Mairie
MAIRIE DE PRESNOY
Ouverture au public :
le mardi de 9h00 à 12h00
et le vendredi de 15h00 à 18h00
Tél : 02.38.96.30.43

Objet : Modalités consultation demande PC parc agrivoltaïque Presnoy en mairie

Bonjour,

Les documents produits et reçus par l'administration en matière d'autorisations individuelles d'urbanisme, telles que les permis de construire, sont en principe communicables à toute personne qui en fait la demande, en application de l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Cependant, l'article L.311-2 du même code précise :

« Le droit à communication **ne s'applique qu'à des documents achevés.**

Le droit à communication **ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration.**»

Les dossiers de demande de PC, tant que la décision administrative d'autorisation n'a pas été rendue, sont au nombre des « documents préparatoires ».

Le maire de Presnoy est donc en droit de refuser la communication du dossier de PC peu importe la qualité du demandeur et le format de communication.

Quand la décision de la Préfecture aura été rendue, tout citoyen pourra demander à avoir accès à l'intégralité du dossier à ses frais.

-

Il est à noter que les documents constituant la demande de permis de construire du parc agrivoltaïque de Presnoy seront accessibles au public lors de l'enquête publique qui sera organisée par les services de l'état, instructeurs du dossiers.

-

Toutefois, si la mairie l'accepte, et sur demande de consultation à l'écrit au préalable, les documents papiers peuvent être consultables par le public en mairie.

Toute autre réclamation concernant les modalités de consultation du dossier de demande de PC est à adresser à la CADA.

Cordialement,

Thomas Poitrenaud
Responsable de projet photovoltaïque

ABO Wind sarl

Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay, 6^{ième} étage, 45000 Orléans

Tél. : +33 (0)2.46.85.01.64; Fax : +33(0)2.38.25.92.01

thomas.poitrenaud@abo-wind.fr

www.abo-wind.fr



Ensemble, adoptons des gestes responsables : n'imprimez ce message que si c'est nécessaire.

Les informations contenues dans ce message sont confidentielles ou protégées par la loi.

Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de contacter l'expéditeur et de supprimer ce message.

Toute copie ou distribution non autorisée de l'information contenue est interdite.

Re: changement date prochain conseil

Gaël Mollion <momolmid@hotmail.fr>

Ven 17/12/2021 16:50

À : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>;sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>;pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>;florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>;alain girard <alain.girard@presnoy.fr>;delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>;caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>;richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>;claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>;loic redjdal <loic.redjdal@siemens.com>

Bonjour,

Il y aura une correction à apporter au compte rendu.

La demande que j'ai faite n'est pas celle qui est mentionné dans celui-ci.

J'ai demandé "que le porteur du projet organise une REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION afin que chaque Presnoyen puisse avoir connaissance du projet, de ces tenants et ces aboutissants."

Information que beaucoup ne souhaite pas apporter aux habitants, estimant que l'enquête publique sera suffisante !

Merci de corriger.

Cdt

Télécharger [Outlook pour Android](#)

From: PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Sent: Friday, December 17, 2021 3:49:05 PM

To: sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>; pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>; florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>; alain girard <alain.girard@presnoy.fr>; valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>; delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>; caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>; richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>; claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>; loic redjdal <loic.redjdal@siemens.com>; momolmid <momolmid@hotmail.fr>

Subject: changement date prochain conseil

Bonsoir à tous,

La date du mardi 11 janvier pour le conseil est annulée.

Le prochain conseil se tiendra exceptionnellement le lundi 10 janvier 2022 à 19 h 30.

L'ordre du jour vous sera envoyé prochainement

Bien cordialement

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43

20216733

PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Mar 18/01/2022 14:37

À : cada@cada.pm.gouv.fr <cada@cada.pm.gouv.fr>

Cc : momolmid <momolmid@hotmail.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièce jointe, au format PDF, le courrier qui vous est destiné.

Cordialement

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43



Mairie de Presnoy

République Française

Liberté, Egalité, Fraternité

10, route de Ladon

Téléphone : 02.38.96.30.43

45260 Presnoy

e.mail : mairie@presnoy.fr

Presnoy, le 18 janvier 2022

Monsieur le Maire de Presnoy,

A

Commission d'Accès aux Documents Administratifs

TSA 50730

75334 PARIS CEDEX 07

Objet : diffusion de document

Madame, Monsieur,

En référence à notre lettre du 11 janvier, la Mairie de Presnoy a décidé de communiquer à Monsieur Mollion seulement le document intitulé « Etude d'Impact Environnemental ».

Dès réception du document d'ABO wind, Monsieur MOLLION pourra en recevoir une copie.

Bien cordialement.

Le Maire

Richard SENEGAS



RE: ordre du jour conseil du 10/01/2022

Gaël Mollion <momolmid@hotmail.fr>

Ven 04/02/2022 12:45

À : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>;sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>;pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>;florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>;alain girard <alain.girard@presnoy.fr>;valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>;delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>;caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>;richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>;claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>;loic redjdal <loic.redjdal@siemens.com>

Bonjour à tous,

Je souhaiterais faire une petite requête !

Je ne consulte pas régulièrement le site de la mairie de Presnoy et j'ai vu que le CR du dernier conseil était affiché en mairie.

Afin d'éviter de demander une correction si nécessaire (comme c'est une nouvelle fois le cas pour celui-ci), peut-on nous envoyer, par mail, ce CR afin que nous le consultations rapidement et que nous puissions apporter des compléments ou modifications avant son affichage et sa publication ?

Merci.

Correctif :

"Par ailleurs, au cours de l'échange, M. MOLLION nous a indiqué qu'il n'avait pas de contact avec l'association Environnement Juste"

Merci de retirer cette phrase du CR. Je n'ai, une nouvelle fois jamais dit ça.

J'ai dit : "les communications de l'association Environnement Juste avec la mairie sont faite en leur nom et n'était pas les miennes. Et que si j'avais quelques choses à dire, je le disais ici même !"

Merci.

A bientôt... 😊

De : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi 4 janvier 2022 15:35

À : sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>; pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>; florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>; alain girard <alain.girard@presnoy.fr>; valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>; delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>; caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>; richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>; claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>; loic redjdal <loic.redjdal@siemens.com>; momolmid <momolmid@hotmail.fr>

Objet : ordre du jour conseil du 10/01/2022

Bonjour à tous,

Tout d'abord tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour du prochain conseil.

Bien cordialement

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43

RE : RE: ordre du jour conseil du 10/01/2022

PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Mar 08/02/2022 14:35

À : Gaël Mollion <momolmid@hotmail.fr>

Cc : sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>; pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>; florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>; alain girard <alain.girard@presnoy.fr>; valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>; delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>; caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>; loic redjdal <loic.redjdal@presnoy.fr>; claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>

Bonjour,

Lorsqu'un conseiller n'est pas en accord avec le compte rendu (envoyé lors de la convocation), celui-ci doit en faire part lors du prochain conseil, au moment où monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du précédent conseil, en mettant un veto et en précisant le motif ; il en sera fait mention lors du prochain compte rendu.

Merci

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43

Le : 04 février 2022 à 13:45 (GMT +01:00)

De : "Gaël Mollion" <momolmid@hotmail.fr>

À : "PRESNOY" <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>, "sebastien babin" <sebastien.babin@presnoy.fr>, "pascal barnault" <pascal.barnault@presnoy.fr>, "florent boyer" <florent.boyer@presnoy.fr>, "alain girard" <alain.girard@presnoy.fr>, "valery gregoire" <valery.gregoire@presnoy.fr>, "delphine laporte" <delphine.laporte@presnoy.fr>, "caroline petit" <caroline.petit@presnoy.fr>, "richard senegas" <richard.senegas@presnoy.fr>, "claire vacher" <claire.vacher@presnoy.fr>, "loic redjdal" <loic.redjdal@siemens.com>

Objet : RE: ordre du jour conseil du 10/01/2022

Bonjour à tous,

Je souhaiterais faire une petite requête !

Je ne consulte pas régulièrement le site de la mairie de Presnoy et j'ai vu que le CR du dernier conseil était affiché en mairie.

Afin d'éviter de demander une correction si nécessaire (comme c'est une nouvelle fois le cas pour celui-ci), peut-on nous envoyer, par mail, ce CR afin que nous le consultions rapidement et que nous puissions apporter des compléments ou modifications avant son affichage et sa publication ?

Merci.

Correctif :

"Par ailleurs, au cours de l'échange, M. MOLLION nous a indiqué qu'il n'avait pas de contact avec l'association Environnement Juste"

Merci de retirer cette phrase du CR. Je n'ai, une nouvelle fois jamais dit ça.

J'ai dit : "les communications de l'association Environnement Juste avec la mairie sont faite en leur nom et n'était pas les miennes. Et que si j'avais quelques choses à dire, je le disais ici même !"

Merci.

A bientôt... 😊

De : PRESNOY <mairie-de-presnoy@wanadoo.fr>

Envoyé : mardi 4 janvier 2022 15:35

À : sebastien babin <sebastien.babin@presnoy.fr>; pascal barnault <pascal.barnault@presnoy.fr>; florent boyer <florent.boyer@presnoy.fr>; alain girard <alain.girard@presnoy.fr>; valery gregoire <valery.gregoire@presnoy.fr>; delphine laporte <delphine.laporte@presnoy.fr>; caroline petit <caroline.petit@presnoy.fr>; richard senegas <richard.senegas@presnoy.fr>; claire vacher <claire.vacher@presnoy.fr>; loic redjdal <loic.redjdal@siemens.com>; momolmid <momolmid@hotmail.fr>

Objet : ordre du jour conseil du 10/01/2022

Bonjour à tous,

Tout d'abord tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour du prochain conseil.

Bien cordialement

Estelle COYAT

Secrétaire de Mairie

MAIRIE DE PRESNOY

Ouverture au public :

le mardi de 9h00 à 12h00

et le vendredi de 15h00 à 18h00

Tél : 02.38.96.30.43